

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Bureau d'étude environnement
Pôle Agriculture et Environnement

Contact : Cyrille MARTINEAU et Amaury MANCEAU

Commune de BRESSUIRE

Département des

Deux-Sèvres

- Mai 2017 -



Tél. : 02.41.72.14.16 - Fax : 02.41.72.14.18
E-mail : contact@impact-environnement.fr
Site internet : www.impact-environnement.fr
Adresse : 2 rue Amadéo Avogadro
49070 Beaucouzé

Note de présentation et résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers concernant la demande d'Autorisation



Mandataire

GAEC CHABAUTY

« La Piranderie »

NOIRETERRE

79 300 - BRESSUIRE

Contact

Monsieur CHABAUTY Alain

→ Tél. Port : 05 49 80 28 34

→ E-mail : alain.chabauty@wanadoo.fr

Auteurs de la présente étude :

La présente étude concerne le projet d'extension d'un atelier avicole pour le compte du GAEC CHABAUTY sur la commune de BRESSUIRE (79).

Elle a été rédigée par :

IMPACT ET ENVIRONNEMENT

Directeur : Philippe DOUILLARD

2, rue Avogadro

49070 BEAUCOUZÉ

Chef de projet : Cyrille MARTINEAU (spécialiste ICPE)

Collaborateurs : Amaury MANCEAU (spécialiste Plan d'épandage), Loïc VERGNE (spécialiste ICPE),

Antoine FAVREAU (spécialiste ICPE), Samuel ROUSSEAU (spécialiste zones humides), Nicolas

ROCHARD (spécialiste faune flore)

Sous la direction du :

GAEC CHABAUTY

La Piranderie

Noireterre

79300 BRESSUIRE

Responsable : Alain CHABAUTY

05 49 80 28 34

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION DE L'EXPLOITATION

Monsieur Alain et Madame Isabelle CHABAUTY se sont associés au sein de l'EARL CHABAUTY en 1997 et ont développé un élevage de bovins comprenant 55 vaches allaitantes ainsi qu'un élevage de poulets et de pintades logés dans un bâtiment de 400 m². Ils possèdent alors 90 hectares de terres agricoles. Puis, en 2009, afin d'augmenter la rentabilité de l'élevage, les associés de l'EARL ont fait construire un bâtiment de 1 000 m² afin d'y élever des cailles. Cette augmentation de cheptel a amené les exploitants à intégrer un nouvel associé. C'est donc en 2009 que Romain CHABAUTY intègre l'EARL. En 2013, toujours dans le but d'augmenter la rentabilité de l'élevage, les exploitants prennent la décision d'augmenter le cheptel de vaches allaitantes passant ainsi à 105 vaches allaitantes. Cette augmentation de cheptel s'accompagne d'une augmentation de surface agricole pour atteindre 130 hectares de surface cultivable.

Le 15 Février 2016, l'EARL CHABAUTY devient le GAEC CHABAUTY.

Aujourd'hui, le GAEC CHABAUTY conduit désormais un troupeau allaitant comprenant 105 vaches allaitantes avec les génisses de renouvellement.

En parallèle, le GAEC conduit l'atelier avicole dans les bâtiments existants avec la présence d'un maximum de 20 500 animaux-équivalents.

L'exploitation comporte également une SAU de 130 hectares.

Actuellement, le GAEC comprend 3 associés, Madame Isabelle CHABAUTY, Monsieur Alain CHABAUTY ainsi que Romain CHABAUTY.

Aussi, pour renforcer leur activité, le GAEC CHABAUTY a fait le choix de développer son activité avicole avec la création d'un bâtiment de 1 200 m², objet de ce dossier.

Le site global du GAEC CHABAUTY comprend d'une part les bâtiments d'élevage des bovins et le bâtiment avicole de 400 m² qui sont localisés à proximité de la maison d'habitation du demandeur, et d'autre part du bâtiment avicole de 1000 m² existant avec le futur bâtiment avicole qui sont localisés à 400 mètres des précédents bâtiments d'élevage.

La photo aérienne ci-dessous permet de visualiser l'ensemble du site.



Bâtiments d'élevage du GAEC CHABAUTY

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET ET CHOIX DU SITE

Aujourd'hui, afin de renforcer leur activité, le GAEC CHABAUTY a fait le choix d'augmenter la rentabilité de l'élevage avicole en construisant un nouveau bâtiment de 1 200 m² pour l'élevage de cailles et éventuellement de poulets sur copeaux.

En parallèle de l'extension de l'élevage avicole, le GAEC CHABAUTY prévoit à moyen terme la diminution du cheptel allaitant à hauteur de 85 vaches allaitantes et la suite. Ce projet va donc permettre de mieux répondre au marché, de rester ainsi compétitif et de mieux gérer les effluents d'élevage avec une valorisation des déjections animales issues de l'élevage de bovins sur les terres du GAEC en substitution des apports d'engrais minéraux. Les déjections provenant de l'élevage avicole seront, quant à elles, exportées vers un composteur SCEA LES PAGANNES.

Il faut noter que le nouveau bâtiment avicole sera construit en respectant la charte BEBC (Basse consommation – Basse énergie).

L'implantation du futur bâtiment d'élevage de cailles sera localisée à proximité du bâtiment caille de 1000 m² existant, sur une parcelle dont Monsieur CHABAUTY est propriétaire.

Après projet, l'élevage avicole produira des cailles et éventuellement des poulets sur copeaux et comptera trois bâtiments volailles de 400, 1 000 et 1 200 m² d'élevage (sur sol en terre battue).

Le tableau de la page suivante détaille la production avicole maximale, après projet, sur le site "La Piranderie" sur la commune de BRESSUIRE.

Nous présenterons deux hypothèses concernant la future production animale. La première correspond à l'élevage unique de cailles dans les trois bâtiments. La deuxième, quant à elle, correspond à l'élevage de cailles ainsi que de poulets dans les trois bâtiments.

→ **Hypothèse 1** : le GAEC CHABAUTY ne produit que des cailles dans ses bâtiments avicoles

| Bâtiment (Année de construction) | Types d'animaux | Surface utile | Effectif par lot | Capacité de production annuelle | Emplacements |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| V1 1997 | Cailles (7 lots) | 400 m ² (sur copeaux) | 40 000 cailles | 280 000 cailles. | 40 000 emplacements |
| V2 2009 | Cailles (7 lots) | 1 000 m ² (sur copeaux) | 100 000 cailles | 700 000 cailles. | 100 000 emplacements |
| V3 projet | Cailles (7 lots) | 1 200 m ² (sur copeaux) | 120 000 cailles | 840 000 cailles. | 120 000 emplacements |
| TOTAL | | | | | 260 000 emplacements |

→ **Hypothèse 2** : le GAEC CHABAUTY produit des cailles et des poulets dans ses bâtiments avicoles

| Bâtiment (Année de construction) | Types d'animaux | Surface utile | Effectif par lot | Capacité de production annuelle | Emplacements |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| V1 1997 | Cailles (5 lots) | 400 m ² (sur copeaux) | 40 000 cailles | 200 000 cailles. | 40 000 emplacements |
| | Poulets (2 lots) | | 8 000 poulets | 16 000 poulets. | |
| V2 2009 | Cailles (6 lots) | 1 000 m ² (sur copeaux) | 100 000 cailles | 600 000 cailles. | 100 000 emplacements |
| | Poulets (1 lots) | | 23 000 poulets | 23 000 poulets. | |
| V3 projet | Cailles (5 lots) | 1 200 m ² (sur copeaux) | 120 000 cailles | 600 000 cailles. | 120 000 emplacements |
| | Poulets (2 lots) | | 28 000 poulets | 56 000 poulets | |
| TOTAL | | | | | 260 000 emplacements |

Au final, l'élevage avicole du GAEC CHABAUTY comprendra un maximum de 260 000 emplacements. Ce projet est donc soumis à autorisation suivant les rubriques 2111.1 et 3660.a de la nomenclature des installations classées.

Les plans des pages suivantes détaillent l'emplacement du nouveau bâtiment avicole qui sera implanté à proximité du bâtiment V2 de 1000 m². Cette proximité du bâtiment existant permet de faciliter la gestion de l'élevage avec des accès déjà existants pour les camions de livraison (animaux, aliments, exportation des fumiers...) et des réseaux d'électricité et d'eau déjà existants sur la parcelle réduisant les coûts de mise en place d'un nouveau bâtiment d'élevage.

On notera qu'en parallèle de l'atelier avicole, l'élevage de bovins comptera après projet 60 bovins à l'engraissement (rubrique 2101.1c soumise à déclaration). Les vaches et les génisses sont logées environ 5 mois dans les bâtiments qui sont localisés sur le site « La Piranderie » à proximité de la maison d'habitation des associés du GAEC.

Vue sur le bâtiment avicole existant

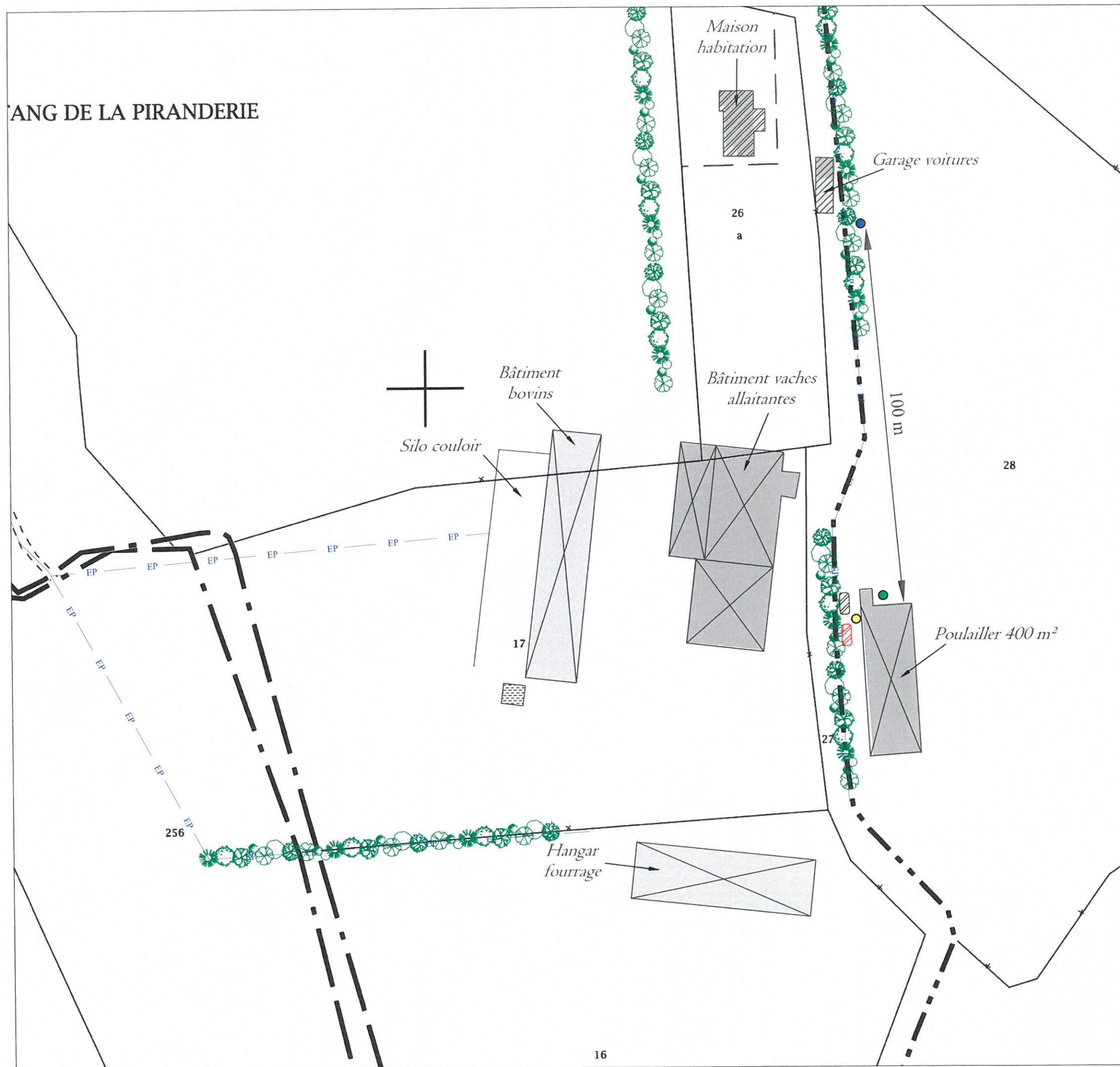


Positionnement du futur bâtiment d'élevage de cailles :

Vue aérienne des bâtiments des bovins et du bâtiment V1



ANG DE LA PIRANDERIE



PLAN DE MASSE

échelle 1 / 1 000


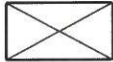









GAEC CHABAUTY
"La Piranderie"
NOIRTERRE
79300 - BRESSUIRE

Site concerné :

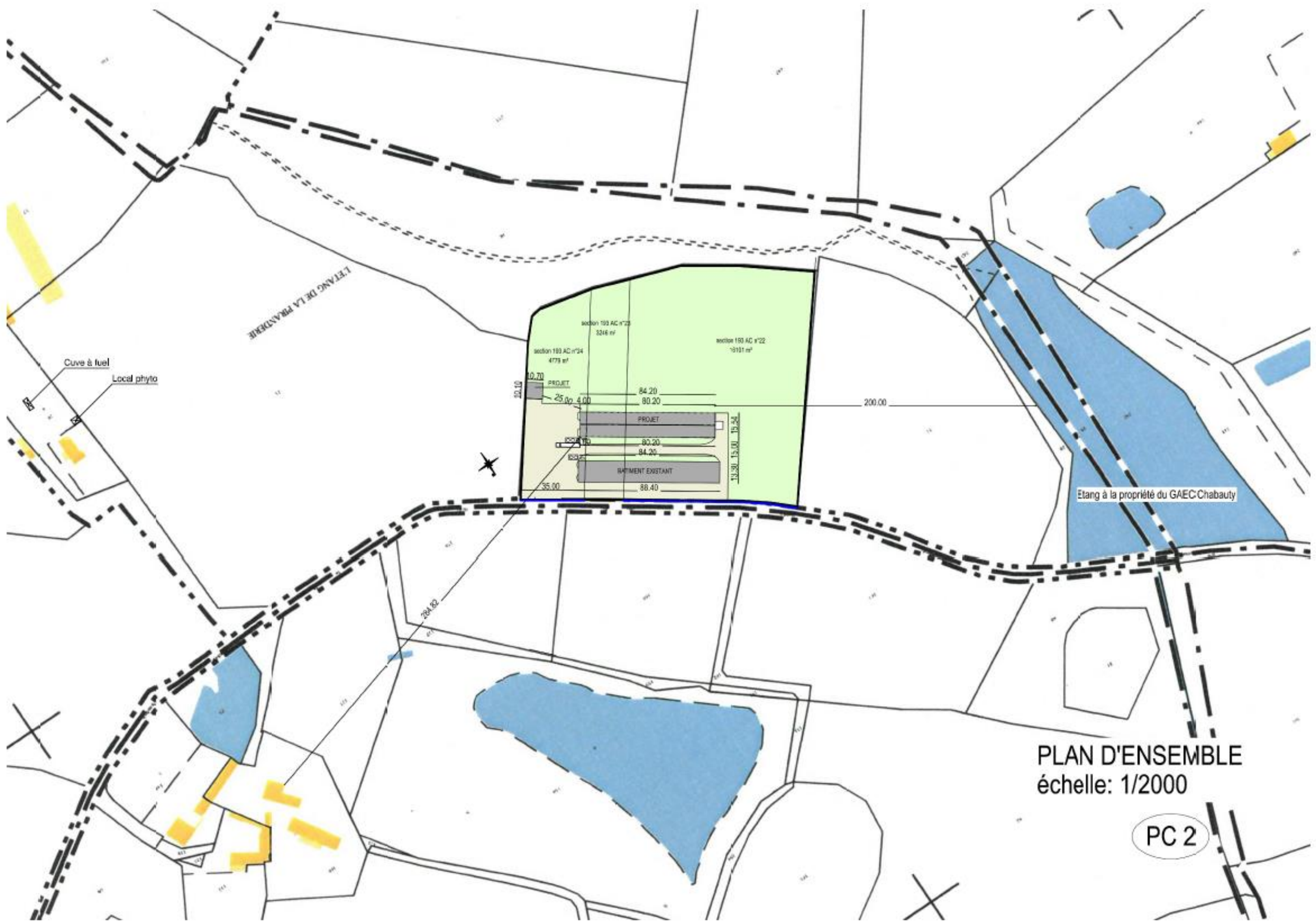
"La Piranderie"
NOIRTERRE
79300 - BRESSUIRE

Section 193 AC

LEGENDE

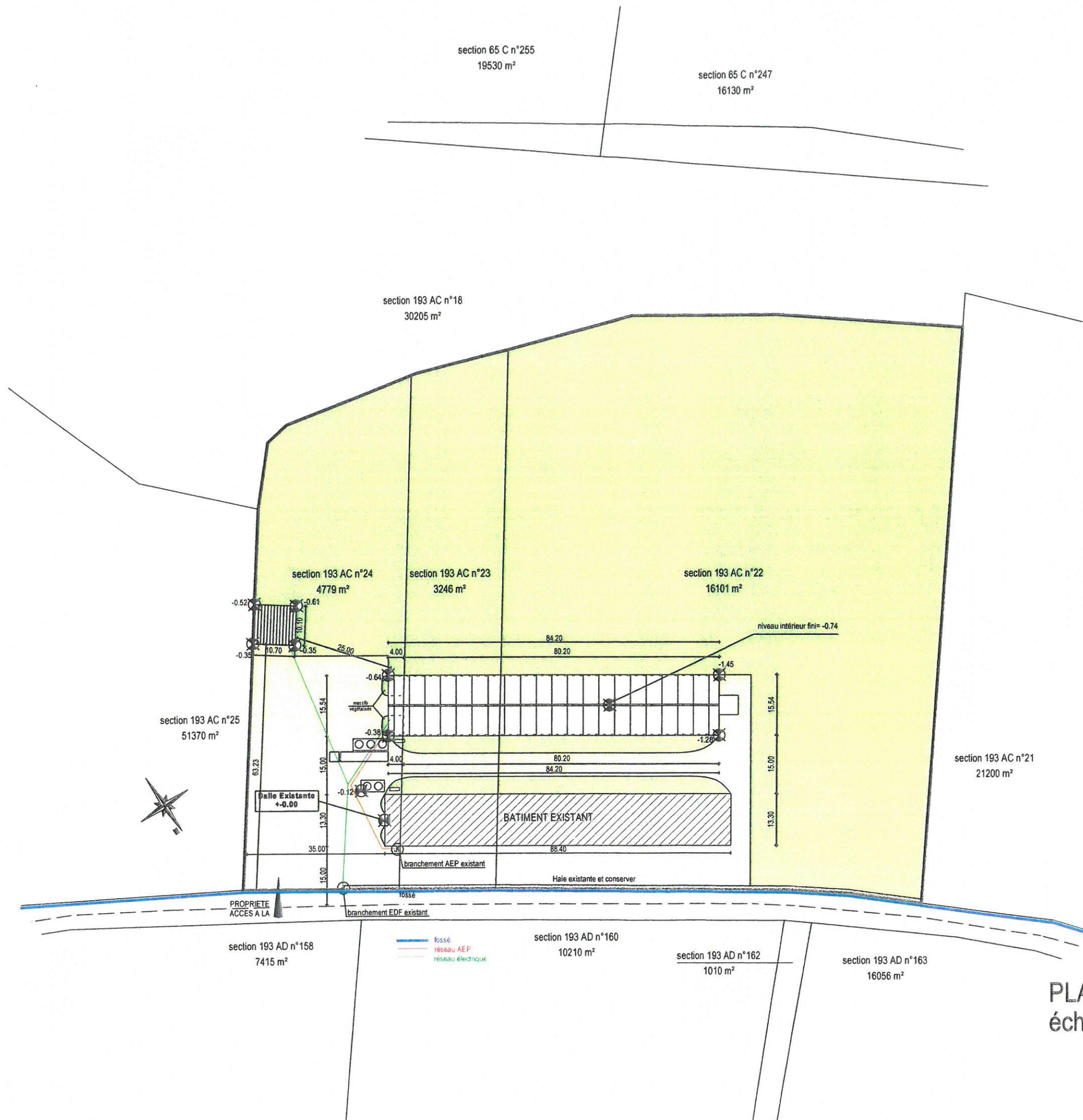
-  Habitation associé du GAEC
-  Bâtiments d'élevage
-  Habitation de tiers (aucune)
-  Haie
-  Réseau pluvial (fossés)
-  Génératrice électrique
-  Congélateur (sous préau fermé)
-  Citerne gaz
-  Forage
-  Fosse eaux usées (à poser)
-  Fosse jus ensilage





PLAN D'ENSEMBLE
 échelle: 1/2000

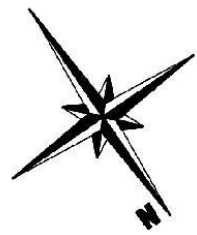
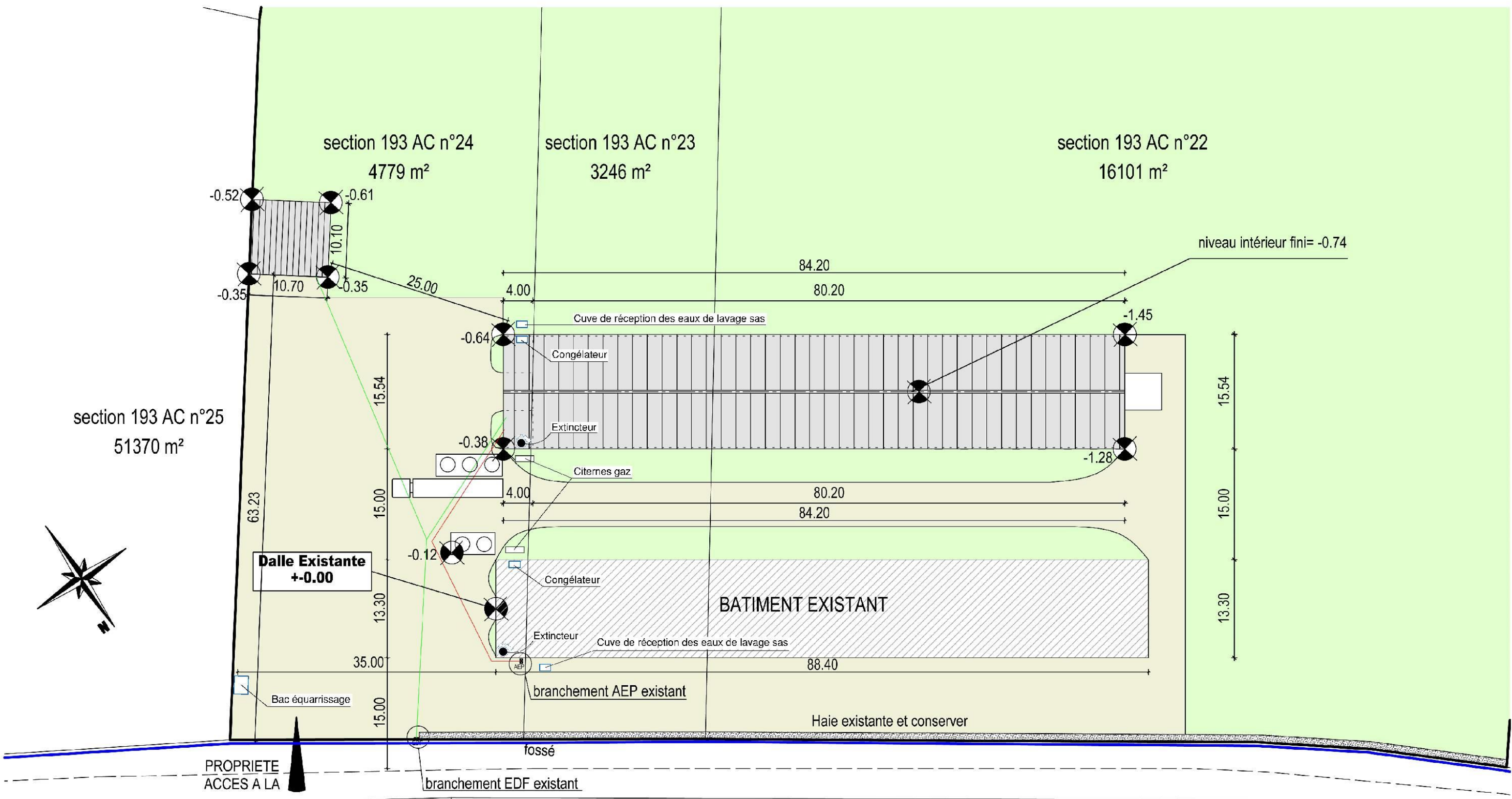
PC 2



Jean POGU
 Architecte DPLG
 19, Rue du Vieux Couvent
 BP 252
 85602 MONTAIGU Cedex

PLAN DE MASSE
 échelle: 1/1000

PC 2



section 193 AD n°158
7415 m²

section 193 AD n°160
10210 m²

section 193 AD n°162
1010 m²

section 193 AD n°16
16056 m²

PLAN DE MASSE
échelle: 1/500

PC 2

Ainsi, après projet, 260 000 emplacements seront présents sur le site «La Piranderie» sur la commune de BRESSUIRE.

Le futur bâtiment possédera un sol en terre battue. L'alimentation en eau sera assurée par le réseau public, contrairement aux bâtiments existants qui sont raccordés au forage de l'exploitation. Et, des pipettes permettront de limiter les consommations en eau. Par ailleurs, la ventilation de ce nouveau bâtiment sera dynamique et une brumisation sera mise en place comme pour les bâtiments existants.

Le projet entraîne une augmentation du nombre d'animaux-équivalents par rapport à l'existant. La charge polluante va donc augmenter après réalisation du projet.

Au titre de la protection de l'environnement, l'élevage doit satisfaire à la loi sur les installations classées suivant les rubriques 2111.1 et 3660.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Les exploitants doivent minimiser les nuisances éventuelles induites par l'exploitation.

Les associés du GAEC CHABAUTY insistent sur leur volonté de :

- prendre en compte les contraintes administratives ;
- pérenniser l'exploitation ;
- et de mieux gérer les déjections animales et respecter les règles environnementales.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de pérenniser l'exploitation et les emplois des associés, en renforçant l'activité avicole.

Les risques sur le site d'implantation du projet :

Les principaux risques internes liés à l'élevage, sur le site sont l'incendie, l'écoulement accidentel de produits dangereux (fuel, gaz). Des moyens de protection et des mesures préventives sont prises afin de réduire ces risques. Les citernes de gaz et de fuel sont équipées d'une double paroi, ou d'une double coque, des extincteurs sont existants et prévus dans le cadre du projet, et une réserve incendie est existante et correspond à l'étang situé à 200 mètres à l'Ouest des bâtiments.

Les équipements de chauffage et le système électrique seront vérifiés une fois par an. De plus, les abords de l'élevage sont entretenus afin de limiter la propagation d'un incendie. Il existe aussi des risques externes à l'élevage tels que les facteurs météorologiques (la foudre, le vent, inondation) et les coupures d'électricité. Des mesures préventives sont mises en œuvre, telles que la présence d'un parafoudre, et l'entretien des bâtiments permet de limiter ces risques

On notera que l'élevage de volailles n'induit pas la production de lisier : le fumier produit est un fumier sec non susceptible d'écoulement et qui sera après projet, entièrement exporté après curage vers un composteur. Il n'y aura pas de stockage de fumier sur le site.

Les seules eaux souillées issues de l'activité correspondent aux eaux de lavage des sas et aux usées issus des lavabos situés dans les sas. Après projet, ces eaux souillées seront maîtrisées avec la mise en place de citernes de 3 m³ par bâtiment permettant de collecter ces eaux avant leur valorisation par épandage sur les terres exploitées par le GAEC CHABAUTY.

Les impacts du projet : Urbanisme et insertion paysagère.

Le futur bâtiment sera construit sur une parcelle actuellement cultivée ne présentant pas de zones humides. Cette parcelle est localisée en zone A : zone vouée à l'activité agricole. On notera que le permis de construire a été approuvé le 07/07/2017.

Le secteur est agricole avec dominance de surfaces en céréales et en cultures fourragères. Le site est relativement plat. La parcelle concernée par le projet est actuellement cultivée. Les accès stabilisés se feront par des voies privées débouchant sur le chemin communal desservant « La Piranderie ».

Les eaux pluviales seront collectées et canalisées vers le milieu naturel. Le nouveau bâtiment sera peu visible des tiers les plus proches situés à plus de 280 mètres au Nord-Est. En effet, le bâtiment de volailles existant créera un écran visuel par rapport à cette nouvelle construction et une haie existante le long de la voirie sera conservée pour renforcer l'intégration paysagère du site.

Nuisances pour le voisinage (bruits, vibrations, odeurs) :

Les bruits seront dus principalement au système de ventilation. L'extraction latérale sera réalisée à l'aide de turbines et de ventilateurs qui seront protégées par des capots pour réduire les nuisances auditives et la propagation de poussières. Cette ventilation dynamique permettra d'éviter toute stagnation d'air vicié et limiter ainsi les éventuelles nuisances olfactives.

Les véhicules qui interviendront sur le site pour les livraisons d'aliments ou l'enlèvement des animaux emprunteront la voie communale qui dessert le site, sans passer devant les habitations des tiers. Les odeurs seront présentes principalement lorsque le fumier des bâtiments entre chaque lot de volailles sera curé. Mais pour limiter les éventuelle nuisances olfactives et gérer au mieux ces fumiers de volailles, ils seront curés et aussitôt exportés par le biais de caisson vers un composteur : il n'y aura pas de stockage sur le site d'élevage.

Seuls les fumiers de bovins issus de l'atelier de bovins allaitants sera comme aujourd'hui stocké au champ sur une surface épandable avant sa valorisation agronomique. On notera que la baisse du cheptel bovin après projet, conduira à une diminution d'environ 20% du tonnage à gérer en comparaison au cheptel actuel.

En conséquence, le plan d'épandage existant sera mis à jour en fonction des nouvelles surfaces reprises. Après projet, les déjections des bovins seront valorisées par épandage sur les terres exploitées par le GAEC tandis que les déjections des volailles seront exportées vers le composteur SCEA LES PAGANNES.

Le site d'élevage concerné par le projet du GAEC CHABAUTY est localisé au lieu-dit "La Piranderie" à une altitude de 172 m NGF, éloigné des principaux centres urbains.

La litière accumulée produite par les bovins en bâtiment, est stockée au champ après avoir passée au moins deux mois sous les animaux.

Les prairies existantes seront conservées et en respect de la PAC (Politique Agricole Commune), les éléments topographiques (haies, arbres, talus, mare....)seront préservés.

Concernant les zones naturelles sensibles, il faut signaler sur la commune de Bressuire, la présence de la ZNIEFF "Etang de la Madoire".

Le site d'élevage n'est pas situé à l'intérieur de ce zonage. De même, aucune parcelle n'est localisée à l'intérieur de cette ZNIEFF. Ainsi, le projet d'extension de l'élevage avicole n'aura pas d'incidence sur les haies et talus, ceux-ci seront conservés et entretenus.

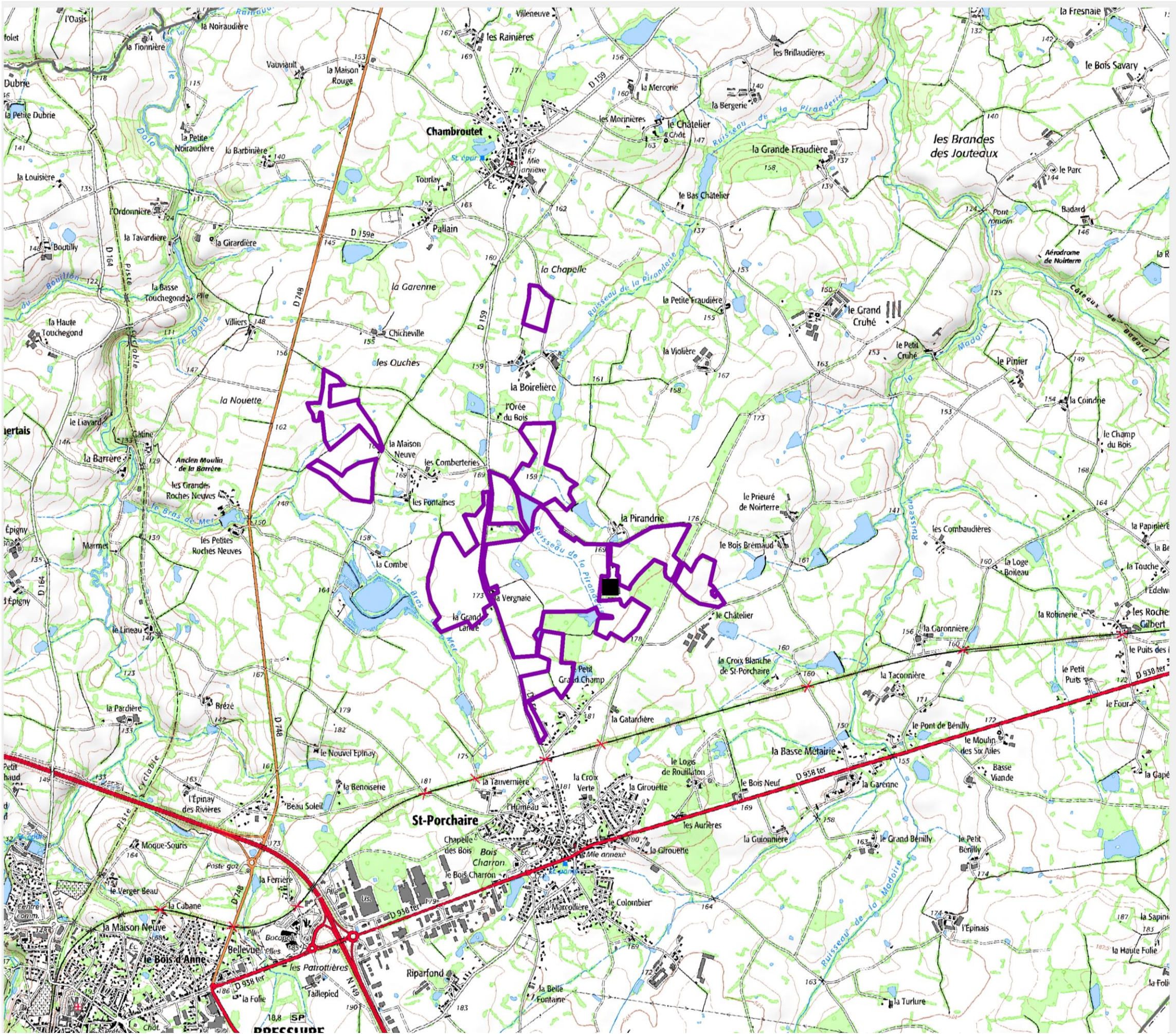
Concernant les zones NATURA 2000 : La zone Natura 2000 la plus proche du site d'exploitation correspond à la Vallée de l'Argenton (FR 5400439).

Le site d'élevage ainsi que les parcelles d'épandages ne sont pas inclus dans ce zonage, en effet la Vallée de l'Argenton est localisée à plus de 9 km des parcelles d'épandage les plus proches, et du site d'élevage.

Néanmoins afin de limiter l'impact de l'activité de l'exploitation sur le milieu naturel, le GAEC CHABAUTY continuera à appliquer les mesures suivantes :

- +les épandages s'effectueront comme aujourd'hui, au plus près des cultures de manière à éviter toute surfertilisation ;
- +un cahier d'épandage et plan de fumure est tenu à jour permettant de connaître les apports prévisionnels et réalisés ;
- +des analyses de sols seront réalisées régulièrement pour connaître les réserves du sol et adapter en conséquence les apports.
- +les parcelles en prairies seront conservées ;
- +En respect de la PAC (Politique Agricole Commune), les éléments topographiques tels que les cours d'eau, mares, boisements, haies, arbres isolés....seront conservés.

La page suivante localise le site d'élevage ainsi que les parcelles de l'exploitation du GAEC CHABAUTY.



CARTE DE LOCALISATION DES PARCELLES D'EPANDAGE

GAEC CHABAUTY
"La Piranderie - Noirterre" 79300 - BRESSUIRE

Légende :

- Ilots du GAEC CHABAUTY
- Site d'élevage

Administratif - divers :

- Limites communales
- ▲ Captages (aucun à proximité)
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Milieu naturel :

- ZNIEFF de type I (aucune à proximité)
- ZNIEFF de type II (aucune à proximité)
- Natura 2000 (aucune à proximité)

Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
Source de données : Photopacs exploitants
Auteur : AM

ETUDE : Projet GAEC CHABAUTY

N° Affaire : 001742 **Client :** GAEC CHABAUTY

ECHELLE : 0 375 750 1 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie

DATE : 22/06/2016



3. GESTION DES DEJECTIONS ANIMALES

Adéquation entre le volume de déjections produit et les capacités de stockage

L'élevage de cailles (et éventuellement de poulets) est réalisé sur copeaux. La litière est curée une fois en fin de bande. Ainsi, le fumier de volailles correspond à un fumier compact à plus de 65% de matière sèche et non susceptible d'écoulement qui, après projet, sera exporté vers un composteur agréé. Les bâtiments sont lavés avant le curage, en présence des copeaux. Ainsi, les eaux de lavage sont totalement absorbées par la litière.

Seules les eaux souillées issues du lavage des sas et des lavabos seront collectées dans des fosses enterrées (fosse de 3 m³ par bâtiment). Ces eaux souillées seront ensuite épandues sur les terres exploitées par le GAEC CHABAUTY.

De même, les bovins étant logés sur litière accumulée, leur fumier correspond lui aussi à un fumier compact avec plus de 65% de matière sèche et non susceptible d'écoulement. Il est donc actuellement stocké au champ et le sera également après le projet, avant une valorisation agronomique sur les terres exploitées par le GAEC.

Valorisation des déjections animales et plan d'épandage

Afin de limiter les apports d'engrais minéraux et valoriser au mieux les éléments organiques, les exploitants respecteront le plan d'épandage établi dans ce dossier qui prend notamment en compte :

- la qualité des sols : les sols hydromorphes ayant été exclus ;
- les prescriptions réglementaires avec notamment une exclusion des zones à moins de 35 m d'un cours d'eau, 50 m d'un puits et 50 m des tiers avec enfouissement du fumier aussitôt après épandage.

Au final, la quantité d'azote organique sera de 110 kg N/ha épandable sur l'ensemble du plan d'épandage, inférieur aux 170 kg N/ha épandables préconisés par la Directive Nitrates.

Les apports auront lieu à des périodes ne présentant pas de risques d'excédent hydrique (notamment apport avant les cultures de blé, colza et maïs).

Un cahier d'épandage et plan de fumure prévisionnel sont tenus à jour par les exploitants et afin de suivre l'évolution de la fertilité des sols, des analyses de terres seront réalisées régulièrement.

De plus, en respect du SDAGE Loire-Bretagne, les apports seront ajustés aux exportations des cultures sans surfertilisation.

Autres impacts induits par l'élevage

- Une odeur résiduelle pourra subsister à proximité des bâtiments. Toutefois, l'éloignement des tiers limite les nuisances olfactives. Afin de minimiser les nuisances olfactives, les exploitants assureront :
 - une attention particulière sur les conditions météorologiques : aucun épandage ne sera réalisé en période pluvieuse ou de vents forts ;
 - un arrêt des épandages durant les périodes contrariant le voisinage, notamment durant les week-ends et les jours fériés, et aucun épandage ne sera réalisé durant la période de vacances estivales du 1^{er} juillet au 15 août ;
 - et les apports organiques seront enfouis rapidement lors des épandages et dans tous les cas sous 12 heures.
- Les eaux pluviales sont collectées et évacuées dans le milieu naturel sans interférence avec le réseau d'eaux usées.
- Les bruits éventuels sont peu perceptibles, en raison du faible stress des animaux.
- La signature de bordereaux de livraisons dans le cas d'exportation du fumier de volailles.

Le GAEC CHABAUTY mettra tout en œuvre pour réduire les éventuelles nuisances :

- au niveau de l'intégration paysagère du futur bâtiment d'élevage, on notera que ce dernier sera implanté en parallèle d'un bâtiment existant, limitant ainsi perception visuelle par rapport à la route

d'accès la plus proche. De plus, la haie existante le long de ce chemin d'accès et permettant d'intégrer au mieux le bâtiment avicole existant, sera conservée.

- aucun épandage n'est réalisé le week-end, ni les jours fériés. Seuls les fumiers de bovins seront épandus, comme cela est le cas aujourd'hui.
- une pratique sanitaire rigoureuse est réalisée avec :
 - une lutte continue contre la prolifération des rongeurs,
 - l'enlèvement des animaux morts par la société d'équarrissage SECANIM,
 - l'élimination des déchets en décharge ou récupération par la coopérative agricole,
 - des vides sanitaires entre chaque lot.

Les exploitants mettront en place toutes les mesures correctives pour supprimer les nuisances ou interférences avec le milieu extérieur. Par ailleurs, le GAEC CHABAUTY s'engage à respecter les meilleures techniques disponibles au titre de la Directive IED.

4. ETUDES DES DANGERS

L'accès au site d'élevage s'effectue de manière aisée : le site est localisé à environ 3,5 km au Nord-Est du bourg de Bressuire et l'accès au site « La Piranderie » s'effectue depuis la route départementale D 938, puis par une voie communale permettant l'accès direct au site.

Les risques :

Les risques majeurs pour cette activité d'élevage avicole concernent :

- + Les écoulements accidentels d'effluents ;
- + Le risque incendie ;
- + L'explosion des citernes de gaz ;
- + Les anomalies d'équipements.
- + les éléments extérieurs : sismicité, foudre, vent, inondation.

Les mesures envisagées :

Pour limiter les risques, le GAEC CHABAUTY met place les mesures suivantes :

- L'élevage est réalisé sur litière paillée ou copeaux, induisant un fumier à forte teneur en matière sèche, sans risque d'écoulement de jus ;
- Surveillance continue de l'élevage et des installations, notamment lors des vides sanitaires avec vérification des installations électriques et ventilations ;
- La lutte incendie est assurée par la mise en place d'extincteur dans chaque bâtiment et vérification annuelle. Et, présence d'une réserve incendie à l'Ouest du site d'élevage.
- Vérification des citernes de gaz par une entreprise spécialisée ;

Par ailleurs, les produits vétérinaires sont regroupés dans un local spécifique.

Dans tous les cas, l'exploitant utilise une protection individuelle en corrélation avec les travaux envisagés (bottes, lunettes, masques...).

Et le site d'élevage reste interdit au public : la visite du site ne pouvant s'effectuer sans la présence de l'éleveur. On notera que l'habitation des associés du GAEC est située à proximité de l'élevage et permet aux éleveurs une intervention rapide.

Le risque de mélange des déjections animales avec les eaux pluviales est supprimé : les eaux pluviales sont collectées par des gouttières avant d'être dirigées vers le milieu extérieur par des fossés drainants. Les fumiers de volailles seront exportés directement après curage des bâtiments d'élevage. Seules les eaux souillées des sas et lavabos seront récupérées et stockées en fosse couverte avant une valorisation par épandage.

Afin de supprimer ou de minimiser les risques, des vérifications régulières des différents systèmes (ventilation, chaîne alimentation, chauffage gaz...) garantiront un bon fonctionnement des installations.

De même, les produits dangereux que constituent les carburants par exemple sont convenablement stockés. La cuve à fuel sera mise en rétention.

Et, lors de travaux sur l'installation (soudage, manutention...), les exploitants mettront en place une protection individuelle.

Les risques externes :

Etant donné le positionnement du site d'élevage (hors zone inondable, hors zone de forte pente...), les risques liés aux conditions météorologiques sont très faibles. Il en est de même pour le risque sismique. Les constructions seront réalisées en fonction de ces risques extérieurs (relation de l'installation à la terre, fondation suffisante suivant le risque de sismicité...).

Concernant l'alimentation en eau, l'exploitation est reliée au réseau public en cas d'insuffisance du forage existant.

Aujourd'hui, les mesures mises en place ont conduit à éviter tout accident. La poursuite de ces mesures avec la prise en compte du projet devraient minimiser les risques.